

quoi s'en tenir sur la position fédérale dans cette affaire, je propose, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit chargé immédiatement de faire enquête sur les engagements financiers courants et prévus, directs et indirects du gouvernement fédéral à l'égard des Jeux olympiques de 1976 et de faire rapport à la Chambre sur l'ampleur de ces engagements et la suffisance des mécanismes existants de contrôle des coûts.

M. l'Orateur: La motion exige le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LE MORAL DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. l'Orateur: La parole est au député de Leeds.

Des voix: Non!

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion qui découle de la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite récemment dans laquelle il nie que le moral du personnel soit à la baisse au sein de son ministère. Avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre, je propose:

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse une déclaration à la Chambre et donne tous les détails relatifs au comité secret formé de six membres et chargé d'enquêter sur la baisse du moral des fonctionnaires au sein de son ministère; qu'il remette à la Chambre le rapport complet rédigé à la suite des interviews portant sur le moral de nombreux employés du ministère qu'a effectués un sous-comité dont faisaient partie Pierre Brien, Michael Mace et Shirley Boles et, finalement, que le ministre avise la Chambre quand seront mises à exécution les recommandations visant à améliorer le moral du personnel.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES POSTES

LA GRÈVE DES POSTIERS—L'AVIS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA LÉGALITÉ—LES MESURES D'URGENCE DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE DURÉE PROLONGÉE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au premier ministre suppléant, en l'absence du ministre des Postes. Je crois savoir que les dirigeants du Syndicat des postiers ont ordonné le déclenchement d'une grève nationale. Je voudrais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement est d'avis que le syndicat est en mesure de faire la grève légalement et que le gouvernement du Canada est

Questions orales

aux prises avec une grève nationale légale du Syndicat des postiers du Canada.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): C'est ainsi que je conçois la situation. Je me suis renseigné ce matin et, sauf erreur, l'ordre de grève a été donné et il est respecté.

M. Stanfield: Vu la déclaration récente du ministre des Postes sur la nécessité possible d'une grève prolongée—peut-être trois mois—pour résoudre le problème, le gouvernement a-t-il décidé, si le syndicat organise des grèves rotatives, de suspendre les services postaux à travers le pays, comme le ministre des Postes l'a dit, le temps qu'il faudra pour conclure une convention collective?

M. Sharp: J'espère qu'il sera possible d'en venir à un accord sans que nous ayons à faire face à des retards prolongés dans le service postal. Quant à la question que le chef de l'opposition m'a expressément posée, je crois qu'il aurait mieux fait de la poser au ministre des Postes.

Une voix: Où est-il?

M. Sharp: Aujourd'hui, le ministre des Postes est à Windsor; je prévois qu'il sera de retour à la Chambre demain ou après-demain. Je sais qu'il ne cherche nullement à éluder les questions de l'honorable député. Le Cabinet n'a pas encore décidé quelles mesures il prendrait si le syndicat avait recours à la grève tournante.

M. Stanfield: Le ministre des Postes nous a également dit que le gouvernement avait élaboré des plans d'urgence pour assurer la distribution du courrier gouvernemental essentiel et des chèques de sécurité sociale. Le gouvernement en a-t-il élaboré un autre en vue d'aider les exploitants de petites entreprises et les autres Canadiens auxquels une grève poserait de grandes difficultés, parfois même insupportables? Si le gouvernement en a élaboré un, quand le fera-t-il connaître à la population?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pense que ce serait tromper le public que de soutenir qu'il ne souffrira pas d'une grève des Postes. C'est là un des inconvénients de la négociation collective, et je pense que c'est un inconvénient qu'acceptent les députés de tous les côtés de la Chambre. Ils n'accepteraient pas de priver un groupe de travailleurs en particulier du droit de grève. Aussi ne vais-je pas laisser entrevoir l'espoir qu'une grève des Postes ne causera pas de difficultés à beaucoup de particuliers, grands et petits.

LA QUESTION DE LA LÉGALITÉ DE LA GRÈVE—L'ÉCOUTE DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES DU MINISTRE—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire que j'adresserai au premier ministre suppléant. Étant donné la déclaration du ministre des Postes selon qui le vote pris récemment par le Syndicat des postiers du Canada ne leur donnait pas nécessairement le mandat de déclencher la grève—et il est regrettable que le ministre des Postes ne soit pas présent aujourd'hui pour saisir cette occasion unique de clarifier cette question—et étant donné une autre déclaration faite ce matin, je crois, par les dirigeants du Syndicat des postiers selon qui les négociations ont achoppé sur la question salariale plutôt que sur celle des avantages sociaux, qui occupait l'attention publique ces jours derniers, quelle mesure le gouvernement prend-il